

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 8 JUIN 2020

A LA SALLE DES RUVINES, CULLY

(Ouverture à 20h00 - Clôture 23h20)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ASSERMENTATIONS ET ÉLECTIONS	3
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2019	4
5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
6. PRÉAVIS 03/2020 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉALISATION D'UN SYSTÈME DE PRODUCTION DE CHALEUR ET DE FROID SUR LA BASE D'UNE PRISE D'EAU DANS LE LAC ET D'UN RÉSEAU DE POMPES À CHALEUR POUR LES QUARTIERS DE LA GARE ET DE L'HÔPITAL DE LAVAUX À CULLY	6
7. PRÉAVIS 04/2020 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉALISATION D'INSTALLATIONS SOLAIRES ET D'UN SOUS-RÉSEAU D'ALIMENTATION ET D'AUTOCONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE (MICROGRID) POUR LES QUARTIERS DE LA GARE ET DE L'HÔPITAL DE LAVAUX À CULLY	14
8. PRÉAVIS 01/2020 - SYNDICAT D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES DE CHATALET-CHAMPAFLON	17
9. PRÉAVIS 02/2020 - LA CORNALLAZ - ASSAINISSEMENT DE LA BUTTE DE TIR	19
10. PRÉAVIS 07/2020 - LAVAUX EXPRESS - DEMANDE DE CAUTIONNEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE LOCOMOTIVE	20
11. PÉTITION « POUR PLUS DE CLARTÉ LORS D'ABATTAGE DES ARBRES »	21
12. COMMUNICATION 01/2020 - COVID-19 - MESURES PRISES PAR LA MUNICIPALITÉ	22
13. COMMUNICATION 02/2019 -ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN OEUVRE DU PRÉAVIS 05/2016 - PLAN LUMIÈRE COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX	22
14. MOTION DE J.-CH. DUNANT ET CONSORTS « EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU CŒUR DE LA NUIT »	22
15. INTERPELLATION DE M. J. MICOL ET CONSORTS « PPA CHAMP DE L'ESSERT : DEMANDE DE RÉALISATION SANS PLUS TARDER DU PARKING D'ÉCHANGE »	26
16. MOTION DE J. BERTHET ET CONSORTS « POUR UN SOUTIEN AUX HABITANTS ET COMMERÇANTS DE BOURG-EN-LAVAUX DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DU COVID-19 »	27
17. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	30
18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	35

M. Lionel Gfeller, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. J.-P. Lambelet du journal Le Courrier et Mme Cécile Collet du 24H ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	57
ABSENTS EXCUSÉS :	Mme Anouk Arbel et M. Philippe Baehler	2
ABSENT NON EXCUSÉ	Simon Vogel	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié avec ajouts comme suit :

15. Interpellation de M. Jean Micol & consorts, « PPA Champs de l'Essert : demande de réalisation sans plus tarder du parking d'échange ».
16. Motion de J. Berthet et consorts « Pour un soutien aux habitants et commerçants de Bourg-en-Lavaux dans le cadre de la pandémie du COVID-19 »

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à la majorité moins 2 abstentions.

3. ASSERMENTATIONS ET ÉLECTIONS

Le Président annonce les démissions suivantes :

- Mme Annick Ammon-Staudenmann PSIG - scrutatrice, au 31.12.2020 pour raison de disponibilité
- Mme Stefanie Brander, PSIG - AIEJ, au 30 avril 2020 pour départ de la commune
- M. Urs Marti, PSIG - APOL et ASCL suppléant, au 30 avril 2020 pour départ de la commune
- M. Yvan Rey, BEL Action - APOL, au 31 mai 2020 pour raison de santé

Les lettres de démission sont à disposition. Chaque conseiller regrette son départ et remercie le Conseil communal et la Municipalité pour les excellents moments passés.

Les 3 conseillers PSIG remplaçants sont :

MM. Basile Debraine, Léon Denisart et Alexandre Tapis-Porta.

et

le conseiller BEL Action remplaçant est

M. Pietro Scalfaro

Les 4 nouveaux conseillers sont appelés pour être assermentés :

Serment :

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.»

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»
Veuillez lever la main droite et dire je le promets »

Ils sont élus avec acclamations

Ils signent l'acceptation pour que leurs jetons de présence soient versés pour les repas et sorties.

Le Président fait appel aux candidats pour les remplacements dans les associations :

Le groupe **PSIG** propose pour :

- **Bureau du Conseil** - 1 scrutateur-trice suppléant : M. Léon Denisart

- **AIEJ** : M. Alexandre Tapis-Porta

- **APOL** : M. Basile Debraine

- **ASCL** suppléante : Margarida Janeiro

Ils sont élus avec acclamations.

Un candidat BEL Action pour l'APOL sera proposé à la prochaine séance du Conseil le 29 juin 2020.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2019

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Il n'y a pas de demande de modification.

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

➤ **Mot du président :**

Il précise que cette séance du Conseil est particulière dû au COVID-19. Elle a lieu aux Ruvines, Cully au lieu d'être tenue à la salle des Mariadoules, Aran.

Les conseillers-ères sont répartis tous les 2m (selon les directives de la Confédération), ont 2 chaises et n'ont pas de table.

Il n'y aura pas d'apéro à la fin de la séance.

➤ **Votations 2020 :****9 février 2020 :**Votations fédérales - Résultats

Participation 53.51%

Objet soumis au vote Fédéral	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
1. Initiative populaire « Davantage de logements abordables »	1'852	43	0	1'809	767	1'042	53.57
2. Interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle	1'848	40	0	1'808	1'527	281	53.46

Votation cantonale - Election du Conseil d'Etat 1^{er} tour

Participation : 40.38%

BULLETTINS	Rentrés	1'396
	Nuls	2
	Valables (dont blancs)	1'394
	Blancs	44

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins		Modifiés des partis ou groupements					
Candidats	Non modifiés	Grève du Climat Vaud	P. Pirate Vaudois Centre Prog. PLR	PLR	Parti de Rien UDC	Sans dénom. de parti	Total des bulletins
Luisier Brodard Christelle	787	0	0	0	0	15	802
Morand Guillaume Toto	177	0	0	0	0	3	180
Vandel Jean-Marc	59	0	0	0	0	0	59
Vernier Juliette	299	0	0	0	0	4	303
Voix éparses	---	0	0	0	0	6	6
TOTAL	1'322	0	0	0	0	28	1'350

Prochaines votations fédérales :

(17 mai 2020 annulé)

27 septembre 2020 - 29 novembre 2020

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2020 :**

Séance du Conseil	Heure	Lieux -
29.06.2020	20h00	Salle des Ruvines, Cully
26.10.2020	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
04.12.2020	17h00	Salle à fixer et repas

Le Président rappelle que les séances du Conseil communal sont obligatoires pour tous ses membres et que seules les absences pour raisons médicales ou de service sont tolérées.

Les conseillers absents sans raisons recevront un avertissement

- **Lettre reçue** par le Bureau du Conseil de la part de M. Philippe Delorme concernant le préavis 18/2018 achat de la parcelle 9192 à l'Arziller à Villette. La Municipalité y a déjà répondu.
- **Le rapport** succinct des activités de l'Association Promove a été distribué à chaque conseiller.

6. PRÉAVIS 03/2020 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉALISATION D'UN SYSTÈME DE PRODUCTION DE CHALEUR ET DE FROID SUR LA BASE D'UNE PRISE D'EAU DANS LE LAC ET D'UN RÉSEAU DE POMPES À CHALEUR POUR LES QUARTIERS DE LA GARE ET DE L'HÔPITAL DE LAVAUX À CULLY

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président donne la parole à

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Elle informe de la présence de MM. Erik Söderström du Bureau d'ingénieurs Sabert et Thomas Söderström de la société Ström SA qui ont soutenu la Municipalité du point de vue technique pour la préparation des préavis 03/2020 et 04/2020.

Elle a fait un appel d'offre complémentaire qui s'est terminé le vendredi 5 juin 2020. On a commencé à étudier ces offres mais actuellement on ne voit pas d'offre qui nous permettent d'atteindre toutes les conditions désirées. Chacun a postulé pour faire en même temps le chauffage dans le préavis 03 et 04 et avait le droit de proposer 2 scénarios. Ceci permet d'avoir une estimation des coûts du même partenaire pour les 2 préavis. On va rencontrer ces soumissionnaires afin d'effectuer un choix.

On a eu beaucoup de discussions très créatives avec les commissions et la Municipalité est tout-à-fait d'accord avec les amendements de la Commission des finances. Si le contrat est soumis à la Commission des finances, c'est pour avoir un accompagnement, mais elle n'a pas le droit de veto sur ce projet. C'est une collaboration que l'on souhaite parce que ce dossier est compliqué.

On est à votre disposition pour toutes questions.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat :

Il lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 03/2020. Il précise qu'il s'agit d'amendements plutôt « cosmétiques » :

Ces amendements modifient, renvoient, les conclusions du préavis 03/2020 comme suit :

1. d'autoriser la Municipalité à recourir au contracting, moyennant soumission préalable du contrat à la Commission des finances, pour la réalisation et l'exploitation d'une prise d'eau dans le lac, d'une boucle énergie et d'un réseau de pompes à chaleur pour chauffer et refroidir les bâtiments du plateau de la Gare, de la Fondation de l'Hôpital de Lavaux et les bâtiments existants dans un périmètre proche du réseau de conduite;
2. d'autoriser la Municipalité à prêter au contracteur le montant nécessaire pour réaliser l'investissement, à concurrence d'un montant maximum de CHF 5'000'000, avec une marge de minimum 0.25% au-dessus du coût du crédit pour la commune, à condition que le prêt soit garanti par les installations et que le prêt soit remboursé en 30 ans ;
3. d'accorder le crédit supplémentaire de CHF 20'000.- TTC, soit CHF 10'000.- TTC au budget 2020 et CHF 10'000.- TTC au budget 2021, compte 420.318.510, pour le transfert du projet au contracteur ;
4. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'art. 4, al. 7, de la loi sur les Communes (LC).

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. P.-Y. Delcourt :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis no 03/2020 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Badoux :

Est-ce qu'on pourrait connaître non pas les coordonnées précises des soumissionnaires, mais quel type de société soumissionne ce genre d'ouvrage ? Est-ce que ce sont des entreprises privées, des consortiums d'entreprises de production de chaleur, sanitaire, chauffage ou est-ce que ce sont même des services industriels de communes voisines ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale

Les soumissionnaires, il y a de tout. Il y a des services industriels de communes suisses qui créent des sociétés anonymes pour postuler pour ce genre de projet et puis il y a aussi des entreprises purement privées. Il y a tous les cas de figures.

Mme L. de Palma :

Une question concernant le 1^{er} amendement demandé par la Cofin, elle aimerait savoir s'il y avait un cadre qui avait été fixé à cet examen supplémentaire des dossiers soumis, parce qu'elle ne voudrait pas que ça devienne une habitude que finalement il y ait des préavis extrêmement bien faits comme celui-là et que la Commission des finances en fin de compte de manière habituelle s'arroge le droit avec un amendement de pouvoir encore aller contrôler les travaux une fois qu'ils sont finis et votés ? D'ailleurs, elle tient à féliciter Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale, pour le travail effectué.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

La Municipalité n'a pas eu le sentiment dans la discussion que c'était une ingérence de la Commission des finances et pour un certain nombre de questions, on ne pouvait pas y répondre à toutes et il y a eu beaucoup de réflexions à faire là autour. En fait on a trouvé assez positif de pouvoir les partager

même en dehors de la Municipalité, où on n'a peut-être pas toutes les mêmes compétences que peut-être la Commissions des finances.

M. N. Potterat :

Par rapport au cadre sur lequel on est partenaires, c'est dans le cadre du contrat, ce n'est pas du tout une sélection des initiateurs. C'est plutôt sur ce qui va figurer finalement au contrat.

Mme L. de Palma :

Elle ne se satisfait pas de cette réponse !

M. D. Gay :

En complément, on vote sur un préavis inhabituel, il faut en être conscient. C'est l'idée d'accorder un principe de prêt, d'autoriser la Municipalité à faire un prêt à une société, qui n'est pas encore connue, selon des modalités qui sont en cours d'élaboration.

Donc on se trouve confronté à une situation un peu particulière en disant est-ce qu'on doit accepter un préavis comme ça ou de plutôt dire on se retrouvera au moment où le dossier aura avancé. Alors on a choisi de ne pas retarder les choses non plus, on arrive bientôt à l'été, il faut se rendre compte que les choses doivent avancer, parce que le choix de dire on y va comme ça, on accepte ce principe est un peu exceptionnel mais on aimerait quand même le voir ensuite concrètement. Une fois qu'il y aura un heureux élu parmi ces entreprises, il y aura un contrat qui sera fait et on aimerait regarder ce contrat, comment ça fonctionne, c'est assez intéressant. Il y a d'énormes possibilités d'accompagner comme l'a dit la Municipalité et on ne veut nullement casser la Municipalité, ce n'est pas ça l'idée. Le but est de l'accompagner par rapport à un prêt à caractère inhabituel.

Le Président annonce un nouvel amendement du groupe PSIG

M. J. Cuénoud au nom du groupe PSIG :

Pour commencer il félicite la Municipalité et les personnes impliquées dans ce projet qui permet à notre commune de sortir des énergies fossiles en utilisant le lac. Il espère que ce projet ira de l'avant même s'il y a un point de ce préavis qui le dérange.

En effet, il trouve dommage que la commune externalise la gestion de cette infrastructure. On parle des risques à la charge de BEL, mais les risques semblent minimes en comparaison de ce qu'on pourrait y gagner.

On parle de pas mal de tuyauteries, d'un échangeur (à changer après 50 ans) et de 7 pompes à chaleurs (à changer après 15 ans). On ne monte pas une usine à gaz ou accélérateur de particules, c'est une technologie utilisée en Europe depuis les années 80 qui n'a fait que de s'améliorer depuis.

Les risques évoqués dans le préavis sont :

- Mandater la maintenance et le dépannage : la technologie poussée, un contrat de support avec SLA, cela ne doit pas être compliqué à faire avec la société qui va faire le projet ou via le fabricant. Les solutions aujourd'hui sont blindées de capteurs qui remontent des alarmes par e-mail ou sms.
- Former quelqu'un en interne : on a le temps de trouver quelqu'un d'ici que le projet soit à 100% opérationnel. Selon le préavis, c'est à partir de 2025 quand le système livrera les 100% des besoins annoncés que la commune devra avoir quelqu'un pour gérer ce système si nous ne donnons pas cela à un contracteur.
- Projet unique pour la commune, tout comme la STEP, la déchetterie, la station de pompage de la Maison jaune, alors pourquoi est-ce l'on n'a pas externalisé tout cela aussi.

En lisant le préavis, il ne voit que des avantages :

- le prix de l'énergie plus bas que les acheteurs,
- rentrées financières pour BEL,
- énergie bon marché pour les bâtiments communaux,

- on ne donne pas la gestion de ce marché à une entreprise privée qui se prendra forcément une bonne marge au passage,
- les revenus de projet pourraient financer un poste dans l'administration,
- c'est à partir de 2025 quand le système livrera les 100% des besoins annoncés que la commune devrait avoir quelqu'un pour gérer ce système si nous ne donnons pas cela à un contracteur.

La gestion directe serait une meilleure solution pour

- nos finances
- l'expertise des services
- l'autonomie communale.

Par conséquent, il propose **d'amender** le préavis 03/2020 comme suit :

Suppression des points 2, 3 et 4 des conclusions de la Municipalité.

La discussion est ouverte.

Mme M. Janeiro :

Elle va dans le sens de son collègue M. J. Cuénoud, mais tout d'abord elle remercie la Municipalité et essentiellement Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale, pour le préavis et ce projet, ce projet qui va dans le sens d'une transition énergétique qui est locale, qui utilise l'eau de notre lac, qui est tout, mais cette transition locale n'est pas totalement locale puisque passant par le biais d'un contractant. Ce Conseil communal et par extension les citoyens de Bourg-en-Lavaux n'ont absolument aucune prise sur ce que fait le contractant. Donc l'amendement proposé par le groupe PSIG va essentiellement dans le sens de l'indépendance par rapport à notre énergie et pour ça il y a plusieurs avantages qu'on perd en passant par un contractant, soit :

- en cas de pépin, on n'a pratiquement aucune prise si d'un coup le contractant décide d'augmenter les prix, si d'un coup il y a un problème avec la manière d'exploiter, si un jour on veut augmenter le réseau. Alors on peut en discuter, mais c'est plus compliqué ;
- les coûts, il y aura une marge dans tous les cas comme c'est un privé, ce qui sera certainement le cas. Les coûts ne pourront pas être garantis bas pour le citoyen et pour les entreprises de la commune ;
- une rentrée financière, on ne parle plus d'investissement, d'investir pour notre commune. Ce projet pourrait garantir une rentrée financière qui soit assurée ;
- la prise en charge rapide, en ayant quelqu'un de notre commune travaillant pour l'administration communale qui serait formé pour prendre en charge très rapidement un problème pouvant subvenir sur le réseau. Bien sûr, il faudra qu'on réfléchisse ultérieurement à la question de l'organisation de l'administration communale et ce sera un problème à traiter plus tard.

Donc pour tous ces éléments-là, elle invite les conseillers à accepter l'amendement du groupe PSIG, M. J. Cuénoud, pour une prise directe sur l'approvisionnement et de la gestion par notre commune.

Mme N. Pfeiffer :

Elle remercie pour les explications. Elle ne se positionne pas par rapport à la proposition qui a été faite. Elle pose la question à Mme E. Marendaz ou au spécialiste. Comment cela s'est-il passé dans les autres endroits où il y a ce type de pompe à chaleur et qu'est-ce que ça signifie si on le faisait quand même?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Le faire soi-même était l'idée initiale de la Municipalité. Donc l'année passée, quand on s'est mis en route sur ce projet, on était les 7 municipaux convaincus qu'on va faire nous-même ce projet. C'est la

commune qui vendra l'électricité et qui gèrera et exploitera l'entier du système. En travaillant et en rencontrant d'autres spécialistes, on s'est rendu compte que oui on dit qu'il y a peu de risques, que c'est des méthodologies et technologies qui sont maîtrisées. Cela fait 50 ans qu'il y en a à l'EPFL, mais ils ont d'autres spécialistes. Après on a regardé ce que ça voudrait dire pour nous concrètement pour piloter le projet au sein de la commune. Actuellement, on est déjà overbooké totalement avec le plateau de la gare. Par conséquent, on aurait dû engager quelqu'un, à ce moment-là, pour piloter le projet, donner les mandats à toutes les entreprises. Ensuite le faire nous-mêmes veut dire effectivement, comme cela a été précisé, qu'il faut former quelqu'un. Cette personne ne va pas travailler à 100% sur l'objet. Elle devra faire d'autres choses au sein de l'administration communale et surtout elle n'aura que ce projet. On n'a pas de commune autour par exemple auxquelles on peut leur dire, voilà, on se met ensemble pour avoir une personne à 100% ou 80% qui va faire la maintenance ou le suivi de tous ces projets de pompage d'eau du lac, de boucle d'énergie qui permettraient effectivement d'avoir un service intercommunal qui puisse gérer cela, mais actuellement il n'y a pas d'autre commune autour de nous qui ont un projet similaire. Donc le prochain actuellement, c'est à la Tour-de-Peilz et puis du côté de Lausanne et de Morges. Donc, en analysant l'ensemble on s'est dit qu'on n'avait pas la taille critique pour créer un poste vraiment intéressant où on valorisait la formation continue permanente de ce technicien.

Maintenant il a été parlé des pépins, etc. Le contrat et les appels d'offres ont bien tous précisés que le prix dans les offres est valable pour 30 ans. C'est clair, c'est des conditions qui sont fixées et assez drastiques, mais qui sont fixées dans le contrat d'où la raison pour laquelle ça nous est bien utile aussi de pouvoir discuter avec la Commission des finances et d'être nombreux autour de ce contrat pour être sûr de ne pas avoir oublié quelque chose d'essentiel justement pour garder la main mise et quand même d'avoir quelque chose où au fond on a décidé de ce qu'on voulait et de ce qu'on ne voulait pas. Elle demande au spécialiste s'il veut ajouter quelque chose.

M. Th. Söderström :

Il parle de l'expérience des autres communes qui est assez diverse. Les grandes communes font la maintenance, etc. elles-mêmes comme à Genève où ils ont créé leur propre service industriel. Et puis les plus petites généralement recourent plus forcément au contracting. On a un exemple qui n'est pas une commune, mais qui est l'hôpital à Estavayer-le-Lac qui a recours au contracting pour une prise similaire. On a des exemples en suisse-allemande où effectivement des petites associations ont le recours à des contracteurs pour le faire. Donc il existe de tout.

Juste pour rebondir sur le prix de l'énergie, oui, il est fixe sur 30 ans avec une indexation qui est en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation-IPC. Si on a de l'inflation qui arrive, le contracteur aura le droit de majorer mais il ne pourra pas changer son prix arbitrairement. Ce sera une adaptation au coût de la vie.

M. P.-Y. Delcourt :

Quelle est la difficulté technique pour un employé communal de surveiller ces installations ? Il pense par exemple à la STEP qui est autrement plus technique que de ce qu'il a pu voir à l'EPFL quand il est allé visiter le chantier de cette super pompe à chaleur. C'est des tuyaux qui apportent de l'eau saine et propre contrairement à une STEP. Il y a un échangeur qui est une partie technique si petite que c'est plutôt le fabricant qui intervient. Pour le parc, que c'est plutôt les fabricants qui interviennent. L'employé communal est juste là pour réagir quand il y a un problème et appeler les services de maintenance concernés à la rescousse.

Une remarque pour dire qu'un employé dans son cahier des charges peut avoir bien d'autres choses que simplement surveiller les installations de cette superbe pompe à chaleur. Dans les services communaux, il y a des gens qui ont plusieurs éléments dans leur cahier des charges.

Alors oui avoir un employé supplémentaire, que ça ne serait pas du luxe et en plus ça nous permettrait de mettre à profit pour appuyer les autres membres des services techniques à assurer les tâches qu'ils doivent assurer.

M. Th. Söderström :

Il répond à la question sur les compétences nécessaires pour entretenir un projet comme ça. En effet il y a beaucoup de tuyaux. Il n'y a pas d'entretien à faire sur les tuyaux. Ce qu'il y a besoin de faire, c'est pour la crépine, qui est dans le lac, en pompant l'eau, elle va avoir des moules, etc. qu'il va falloir enlever et ce n'est qu'un mandataire qui va le faire, car c'est une partie technique. L'échangeur qui se trouve aux bains des hommes doit être nettoyé de temps en temps. Après dans chaque bâtiment, il y aura l'entretien-maintenance des pompes à chaleur qui sera de la compétence au niveau sanitaire et chauffagiste.

Tout ceci ne nécessite pas des compétences d'un réacteur nucléaire mais ce sont des compétences à avoir qu'il n'y pas actuellement au sein de la commune et donc qu'il faudra acquérir.

M. B. Rufi :

Dans l'intervention précédente, il a été mentionné notamment qu'on maîtrise pas mal les prix en risque d'augmentation de prix et qu'on aurait une marge supérieure si c'est la commune qui l'exploite. Si c'est la commune qui l'exploite, on a, sans parler de la maintenance, la facturation, qui doit être suivie, l'augmentation de l'électricité, et pour la maintenance et ce qui a été évoqué, on doit faire appel à des entreprises externes dont on ne maîtrise pas les coûts non plus.

Le contrat tel qu'il est envisagé a pour avantage de déléguer la totalité de l'exploitation à un tiers, ça veut dire que le coût de l'exploitation n'est pas du ressort de la commune, c'est du ressort de l'entreprise. Elle peut faire des bénéfices, des pertes, elle doit assurer la continuité de l'installation et pour tous ces éléments-là, c'est un énorme avantage pour l'exploitation par rapport à la commune. La marge, elle n'est pas forcément présente avec l'évolution des coûts tandis que l'évolution des coûts compte tenu du contrat qu'il est important de boucler naturellement sera à la charge de l'entreprise qui sera choisie.

Voilà ce qui est important à retenir et il aimerait quand même surtout appuyer sur les services externes pour tout l'entretien et ça on ne le maîtrise pas.

M. P.-A. Fontannaz :

En tant que membre de la commission ad hoc qui a siégé pour traiter ce préavis, il s'étonne que M. P.-Y. Delcourt demande juste maintenant que la maintenance soit internalisée plutôt qu'externalisée parce que dans le cadre de la commission ad hoc, il en a été discuté de manière très assidue et il a été décidé qu'on ne demandait pas une internalisation de cette maintenance et il a été évoqué l'idée d'un rapport de minorité et ce rapport de minorité a été écarté.

Alors, il est un peu interpellé que le président de la commission ad hoc, au dernier moment, demande l'internalisation, ce qui n'a pas été décidé par la commission ad hoc et qu'il n'y a pas eu un rapport de minorité demandé. Alors il faudrait savoir comment ça fonctionne une commission ad hoc, quand elle a décidé quelque chose, ce n'est pas au dernier moment qu'il faut faire un « caca nerveux ».

M. P.-Y. Delcourt :

Il n'a pas demandé de soutenir l'amendement, il a demandé pour que le débat soit clair et limpide, qu'on apporte une précision sur un objet du préavis. Il a respecté l'unanimité qu'on a eue sur les conclusions du préavis.

Mme M. Janeiro :

Elle tient à remercier M. P.-A. Fontannaz pour avoir taxé notre amendement de « caca nerveux », c'est très sympathique pour des gens qui travaillent pour leurs idées et faire quelque chose pour la commune.

Pour répondre aux préopinants sur la question que si on externalise les coûts, ils seront plus bas. Elle ne le pense pas, parce qu'on n'aura aucun contrôle car en tant que conseillers-ères, on n'aura pas le détail du coût des mandataires externes.

Elle a 2 questions à poser à Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

- Quel serait le cout de former quelqu'un même à 20% pour cette partie un peu plus technique qui concerne le pompage et pour ce qui a été évoqué comme spécialisation du réseau ?
- Est-ce que dans un cas comme aujourd'hui où il y a une crise économique vis-à-vis du COVID-19 où des personnes se retrouvent « en galère » pour payer leurs factures à la fin du mois, est-ce qu'une entreprise comme telle ferait une fleur à des entreprises de citoyens, où est-ce que la commune de Bourg-en-Lavaux ne serait pas plus à même de faire une fleur à ses citoyens et à ses entreprises ?

M. N. Potterat :

Il s'étonne un petit peu parce que la Municipalité a plutôt tendance à dire qu'elle a beaucoup trop de travail et on ne cesse de leur en rajouter. Et puis l'autre, c'est par rapport au finance, on a mentionné des bénéfices et des intérêts financiers, on parle d'une marge de Fr. 26'000.-pour un investissement de Fr. 5'000'000.-, il n'est pas sûr qu'on peut investir dans des projets industriels comme un moyen de financer la commune. On n'a pas de liquidités, ce n'est pas vraiment qu'on a de l'argent à placer, donc, non, il ne pense pas que c'est comme cela que se finance une commune. Pour générer l'équivalent d'un point d'impôt avec ce type de bénéfice, il faudrait investir Fr. 50 à 60 Mio.

M. P. Humbert :

Il apporte un point par rapport à la technique. Ça fait plus de 30 ans qu'il monte des projets industriels et il appartient au groupe des sociétés soumissionnaires. Lorsque qu'on a une installation, qu'elle soit complexe ou pas, qui doit marcher 24h sur 24h, ce n'est pas d'une seule personne qu'on a besoin, c'est déjà plusieurs, parce que la personne a le droit de partir en vacances de temps en temps, elle a le droit d'avoir une vie familiale et puis on doit faire appel à toute une structure pour les heures de piquet, etc. C'est beaucoup plus compliqué que ça et il faut former toutes ces personnes, car c'est des technologies qui demandent à former ces personnes pratiquement une fois par année et les gens sont absents pendant cette période-là. Donc une société doit avoir une taille critique pour pouvoir prendre une installation de ce type-là. Ce n'est quand même pas une petite installation comme on l'a dans une seule maison. Il a une pompe à chaleur chez lui, il s'en occupe et sait ce que ça représente mais ici c'est un parc de pompes. Donc il faut bien être attentif à ceci, ce n'est pas juste une personne, un fontainier ou quelqu'un qui viendra juste comme ça à la petite semaine pour s'occuper de cela. C'est beaucoup plus compliqué que ça en a l'air.

M. Ph. Maeder :

Il revient sur un point qui à son sens milite pour le contracting, c'est une remarque qui a été d'ailleurs faite dans le rapport de la Commission des finances, parce qu'il rappelle malgré tout qu'on parle d'un prêt de Fr. 5 Mio, donc une augmentation de l'endettement au final de la commune. La commune est déjà toute proche de son plafond d'endettement. Il aimerait soutenir, en tant que membre de la COGEST, il ne s'exprime pas au nom de la Cogest, mais en tant que membre, par rapport au fait qu'il serait préférable, comme mentionné dans le rapport de la Cofin, que le projet puisse être complètement réalisé sans prêt et si on peut le faire qu'uniquement avec du contracting. Et il pense que ce serait quand même plus intéressant aussi pour la commune de se libérer de ce « fardeau de la dette » pour d'autres projets tout aussi importants à venir.

M. J. Micol :

Suite à l'intervention de M. Ph. Maeder. Au fond le schéma, où l'on prête de l'argent, n'est peut-être pas toujours très habituel. Il aimerait entendre des spécialistes ou de Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale, dans quelle mesure ce schéma-là où on prête au contractant est effectivement quelque chose sur lequel on a de l'expérience et qui fonctionne bien.

M. Th. Söderström :

Ce schéma de prêt n'est pas un schéma qui est utilisé de manière répétitive. Il existe plusieurs schémas pour bâtir ces projets-là. Ça peut être des communes qui ont décidé d'acheter les installations et puis les revendre au contracteur. Il y en a qui sont prêtés sur une partie. Tous ces schémas sont assez spécifiques à chaque projet, donc on ne peut pas dire que ce type de schéma de prêter est quelque chose qui se reproduit énormément.

Pourquoi la Municipalité et nous en sommes arrivés là ? Une des raisons, c'était effectivement les discussions avec les contracteurs. Les contracteurs ont un poids capital important. Et après discussions, on est arrivé au fait qu'il était dommage d'avoir la capacité de pouvoir emprunter à bas prix parce que les taux des marchés sont très bas, alors que le contracteur allait lui mettre un cout au capital à 5 ou 6%, et qu'il est possible pour une commune aujourd'hui d'emprunter entre 0 et 1% sur 25 ans. C'est ce détail qu'il était intéressant d'apporter au projet qui permet au consommateur final de payer moins cher le cout de son énergie. C'est ça l'idée qui a été et pour répondre à la question de M. J. Micol, non ce n'est pas quelque chose qui se fait partout de prêter de cette manière.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

Il s'ensuit une discussion sur la manière de voter les amendements.

Finalement, le Président passe au vote en premier les **amendements du groupe PSIG**, soit :

la suppression des points 2. , 3. et 4. des conclusions du préavis 03/2020.

C'est **refusé** par 44 voix contre, 9 pour et 3 abstentions.

Le Président passe au vote les amendements de la Commission des finances, point par point.

Ces amendements modifient, renvoient, les conclusions du préavis 03/2020 comme suit :

1. d'autoriser la Municipalité à recourir au contracting, moyennant soumission préalable du contrat à la Commission des finances, pour la réalisation et l'exploitation d'une prise d'eau dans le lac, d'une boucle énergie et d'un réseau de pompes à chaleur pour chauffer et refroidir les bâtiments du plateau de la Gare, de la Fondation de l'Hôpital de Lavaux et les bâtiments existants dans un périmètre proche du réseau de conduite;

C'est **accepté** par 53 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

2. d'autoriser la Municipalité à prêter au contracteur le montant nécessaire pour réaliser l'investissement, à concurrence d'un montant maximum de CHF 5'000'000, avec une marge de minimum 0.25% au-dessus du coût du crédit pour la commune, à condition que le prêt soit garanti par les installations et que le prêt soit remboursé en 30 ans ;

C'est **accepté** par 54 voix pour et 2 voix contre.

3. d'accorder le crédit supplémentaire de CHF 20'000.- TTC, soit CHF 10'000.- TTC au budget 2020 et CHF 10'000.- TTC au budget 2021, compte 420.318.510, pour le transfert du projet au contracteur ;

C'est **accepté** par 54 voix pour et 2 voix contre.

4. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'art. 4, al. 7, de la loi sur les Communes (LC).

C'est **accepté** par 56 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 03/2020 **amendé**.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

vu le préavis N° 03/2020 de la Municipalité du 20 avril 2020 ;
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide
à l'unanimité**

1. d'autoriser la Municipalité à recourir au contracting, moyennant soumission préalable du contrat à la Commission des finances, pour la réalisation et l'exploitation d'une prise d'eau dans le lac, d'une boucle énergie et d'un réseau de pompes à chaleur pour chauffer et refroidir les bâtiments du plateau de la Gare, de la Fondation de l'Hôpital de Lavaux et les bâtiments existants dans un périmètre proche du réseau de conduite;
2. d'autoriser la Municipalité à prêter au contracteur le montant nécessaire pour réaliser l'investissement, à concurrence d'un montant maximum de CHF 5'000'000, avec une marge de minimum 0.25% au-dessus du coût du crédit pour la commune, à condition que le prêt soit garanti par les installations et que le prêt soit remboursé en 30 ans ;
3. d'accorder le crédit supplémentaire de CHF 20'000.- TTC, soit CHF 10'000.- TTC au budget 2020 et CHF 10'000.- TTC au budget 2021, compte 420.318.510, pour le transfert du projet au contracteur ;
4. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'art. 4, al. 7, de la loi sur les Communes (LC).

Acclamations

7. PRÉAVIS 04/2020 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉALISATION D'INSTALLATIONS SOLAIRES ET D'UN SOUS-RÉSEAU D'ALIMENTATION ET D'AUTOCONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE (MICROGRID) POUR LES QUARTIERS DE LA GARE ET DE L'HÔPITAL DE LAVAUX À CULLY

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat :

Il lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 04/2020 comme suit :

Ces amendements modifient, renvoient, les conclusions du préavis 04/2020 comme suit :

1. d'autoriser la Municipalité à recourir au contracting, moyennant soumission préalable du contrat à la Commission des finances, pour la réalisation et l'exploitation d'installations solaires et d'un sous-réseau d'alimentation et d'autoconsommation d'électricité solaire (microgrid) pour les quartiers de la gare et de l'Hôpital de Lavaux à Cully ;
2. de regrouper les parcelles 349 et DP 1730 en un seul domaine public ;
3. d'autoriser la Municipalité à prêter au contracteur le montant nécessaire pour réaliser l'investissement, à concurrence d'un montant maximum de CHF 2'000'000.-, avec une marge de minimum 0.25% au-dessus du coût du crédit pour la commune, à condition que le prêt soit garanti par les installations et que le prêt soit remboursé en 30 ans ;
4. d'accorder le crédit supplémentaire de CHF 15'000.- TTC, soit CHF 5'000.- TTC au budget 2020 et CHF 10'000.- TTC au budget 2021, compte 420.318.510, pour le transfert du projet au contracteur
5. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7, de la Loi sur les communes (LC).

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. P.-Y. Delcourt :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 04/2020 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma :

C'est plutôt un complément d'information dans le cadre de la Commission ad hoc dont elle faisait partie. On s'est aussi rendu compte qu'il n'y avait pas que sur le plateau de la gare qu'il y avait de grands toits qui pourraient être exploités pour installer un système similaire à celui qui est prévu. Elle veut évidemment parler du collège du Genevrey et dans le cadre des discussions qu'on a eues, il lui a été assuré que l'opportunité d'étudier l'installation de panneaux du même type sur le toit du Genevrey à l'occasion d'une prochaine rénovation serait pris en compte et elle trouve que c'est important parce qu'on ne peut pas faire de la transition écologique que sur le bas de la commune. C'est bien qu'on le fasse aussi un petit peu sur les hauts.

M. P.-A. Fontannaz :

La Commission des finances a été gentiment déboutée sur un de leur amendement, est-ce qu'elle ne pourrait pas renoncer au 2^{ème} préavis comme ça ce sera traité un plus rapidement parce que les gens ont été dégoutés la première fois.

Il lui est répondu qu'en fait tous les amendements de la Commission des finances ont été acceptés à une large majorité !

M. J.-L. Badoux :

Dans le préavis, il n'est pas mentionné de surface de panneaux solaires photovoltaïques et encore moins sur quels toits ou sur quels bâtiments ils seraient installés ?

Il est personnellement mandaté pour une expertise judiciaire en Valais où un bâtiment industriel a loué son toit à une société d'installations électriques. Ce toit a des défauts de constructions majeures. Il est nécessaire de totalement découvrir ce toit pour procéder à la réfection de la toiture de ce bâtiment.

Dans cette optique-là, il rend attentif le Conseil communal et la Municipalité de Bourg-en-Lavaux, que lors du contrat, il serait intéressant de clairement préciser qui prend en charge le démontage des panneaux solaires, le remontage des panneaux solaires pour un bâtiment dont la commune de BEL n'est que propriétaire d'un droit de superficie qui a été donné à des entreprises privées.

D'autre part, il aimerait savoir s'il y a une répartition relativement équitable des panneaux solaires entre l'hôpital de Lavaux et les différents promoteurs qui sévissent déjà sur la place de la gare, ou s'ils seront seulement sur les bâtiments de Bourg-en-Lavaux ?

M. Th. Söderström :

Il remercie pour l'intervention qui est justifiée effectivement. Les panneaux solaires seront installés sur tous les bâtiments de la gare, soit les bâtiments CFF, DDP Equitim, de Rives de Lavaux, le bâtiment communal Plan Robert et à terme sur le bâtiment collège des Ruvines. Pour la partie de l'hôpital de Lavaux, c'est sur tous les nouveaux bâtiments de l'hôpital, dont un bâtiment qui s'appelle hôpital sud, un bâtiment EMS et les anciens bâtiments notés pavillons en 1942. Il existe aussi un bâtiment qui s'appelle Champ d'Or. Effectivement sur les anciens bâtiments, il faudra faire attention au niveau contractuel sur la manière de le faire, les responsabilités de chacun des acteurs, qui a la responsabilité en cas de problème. Ça se règle effectivement contractuellement et c'est l'usage. Mais effectivement il faut faire attention à ce point-là et on est conscient de cette situation.

En terme de surface, ça reprend tous les bâtiments, il n'a pas les surfaces en tête mais on pourra les donner à M. J.-L. Badoux.

En conclusions, c'est prévu sur tous les bâtiments et réparti entre l'hôpital et la gare de manière équitable.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

Le Président passe au vote les amendements de la Commission des finances, point par point.

Ces amendements modifient, renvoient, les conclusions du préavis 04/2020 comme suit :

1. d'autoriser la Municipalité à recourir au contracting, moyennant soumission préalable du contrat à la Commission des finances, pour la réalisation et l'exploitation d'installations solaires et d'un sous-réseau d'alimentation et d'autoconsommation d'électricité solaire (microgrid) pour les quartiers de la gare et de l'Hôpital de Lavaux à Cully ;

C'est **accepté** par 55 voix pour et 1 abstention.

2. de regrouper les parcelles 349 et DP 1730 en un seul domaine public ;

C'est **accepté** à l'unanimité.

3. d'autoriser la Municipalité à prêter au contracteur le montant nécessaire pour réaliser l'investissement, à concurrence d'un montant maximum de CHF 2'000'000.-, avec une marge de minimum 0.25% au-dessus du coût du crédit pour la commune, à condition que le prêt soit garanti par les installations et que le prêt soit remboursé en 30 ans ;

C'est **accepté** par 55 voix pour et 1 abstention.

4. d'accorder le crédit supplémentaire de CHF 15'000.- TTC, soit CHF 5'000.- TTC au budget 2020 et CHF 10'000.- TTC au budget 2021, compte 420.318.510, pour le transfert du projet au contracteur ;

C'est **accepté** à l'unanimité.

5. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7, de la Loi sur les communes (LC).

C'est **accepté** à l'unanimité.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 04/2020 **amendé**.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 04/2020 de la Municipalité du 20 avril 2020 ;

Oùï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide
à l'unanimité**

1. d'autoriser la Municipalité à recourir au contracting, moyennant soumission préalable du contrat à la Commission des finances, pour la réalisation et l'exploitation d'installations solaires et d'un sous-réseau d'alimentation et d'autoconsommation d'électricité solaire (microgrid) pour les quartiers de la gare et de l'Hôpital de Lavaux à Cully ;
2. de regrouper les parcelles 349 et DP 1730 en un seul domaine public ;
3. d'autoriser la Municipalité à prêter au contracteur le montant nécessaire pour réaliser l'investissement, à concurrence d'un montant maximum de CHF 2'000'000.-, avec une marge de minimum 0.25% au-dessus du coût du crédit pour la commune, à condition que le prêt soit garanti par les installations et que le prêt soit remboursé en 30 ans ;
4. d'accorder le crédit supplémentaire de CHF 15'000.- TTC, soit CHF 5'000.- TTC au budget 2020 et CHF 10'000.- TTC au budget 2021, compte 420.318.510, pour le transfert du projet au contracteur ;
5. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7, de la Loi sur les communes (LC).

8. PRÉAVIS 01/2020 - SYNDICAT D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES DE CHATALET-CHAMPAFLON

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. D. Gay :

Il mentionne que les montants sur lesquels le Conseil est appelé à se prononcer sont issus d'engagements qui ont été pris par les anciennes communes de Cully, Riex et Epresses et dont Bourg-en-Lavaux a hérité lors du processus de fusion. Ce sont des dépenses incontournables, c'est pour ça que la Commission se rallie au préavis 01/2020 tel que rédigé par la Municipalité.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 01/2020 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

Mme J. Potin :

Elle lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 01/2020 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Ch.-H. Duboux :

Il semble qu'il y ait une erreur de calcul dans les conclusions de la Commission des finances, soit Fr. 48'000.- + Fr. 87'790.- = Fr. 135'790.- et non pas *Fr. 139'790.- comme indiqué.*

En effet et c'est corrigé.

La parole n'est plus demandée.

Le Président passe au vote le préavis 01/2020 tel que présenté.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N°01/2020 de la Municipalité, du 30 mars 2020;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à verser au syndicat le solde des travaux à charge de la Commune d'un montant de CHF 135'790.-, charges au budget 2021, pour un montant de CHF 48'000.- sur le compte 440.314.102 concernant les travaux pour les fontaines de Riex et pour un montant de CHF 87'790.- sur le compte 430.314.200 concernant les travaux liés à l'aménagement des chemins d'améliorations foncières non subventionnés ;
2. d'autoriser la Municipalité à verser au syndicat le solde de la subvention ;
3. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement d'un montant de CHF 175'501.- ;
4. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
5. d'amortir l'investissement relatif à la subvention de CHF 175'501.- par annuités égales sur 20 ans au maximum (chapitre 430), la première fois au budget 2021.

9. PRÉAVIS 02/2020 - LA CORNALLAZ - ASSAINISSEMENT DE LA BUTTE DE TIR

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Currat :

Il lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 02/2020 comme suit :

Point 4. ajout :

4. d'amortir l'investissement relatif aux travaux d'assainissement par les subventions d'un montant de CHF 48'000.- et le solde de CHF 139'800.- **en une fois au budget 2021 (chapitre 420).**

au lieu de :

sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 9'400.- par année (chapitre 420), la première fois au budget 2021.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. J. Cuénoud :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 02/2020 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. M. Cardinaux :

Il a une question. La commune de Puidoux n'est-elle pas invitée à participer vu qu'elle est propriétaire du stand de tir. Est-ce qu'il n'y a pas une répartition qui est prévue, entre la commune ou l'ancienne société de tir ?

M. G. Hauert, Municipal :

C'est vrai que le stand de tir est sur la commune de Puidoux mais il n'a jamais été propriété de la commune de Puidoux. Le stand de tir était propriété de la commune d'Epesses avec la parcelle de la ciblerie et après cela, la commune d'Epesses l'avait vendu à une société de tir qui l'a revendu à un privé pour Fr. 20'000.-.

Les communes ont l'obligation d'organiser les tirs militaires. C'est le travail d'une journée avec une équipe au stand. Si les communes doivent fournir du personnel, ça coute beaucoup plus cher que si une société peut les organiser. Donc c'est pour ça que ces sociétés en principe qui organisent ça pour les citoyens de la commune.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote l'amendement de la Commission des finances

Point 4. ajout :

4. d'amortir l'investissement relatif aux travaux d'assainissement par les subventions d'un montant de CHF 48'000.- et le solde de CHF 139'800.- **en une fois au budget 2021 (chapitre 420).**

au lieu de :

sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 9'400.- par année (chapitre 420), la première fois au budget 2021.

C'est **accepté** à l'unanimité.

Le Président passe au vote le préavis 02/2020 **amendé**.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 02/2020 de la Municipalité du 20 avril 2020 ;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide
à l'unanimité**

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'assainissement de la butte de tir de la Cornallaz;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 187'800.- taxes comprises ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif aux travaux d'assainissement par les subventions d'un montant de CHF 48'000.- et le solde de CHF 139'800.- en une fois au budget 2021 (chapitre 420).

10. PRÉAVIS 07/2020 - LAVAUX EXPRESS - DEMANDE DE CAUTIONNEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE LOCOMOTIVE

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Rufi :

Cette association promène les touristes à travers le Lavaux. C'est une activité très prisée et dès lors cette demande nous paraît vraiment justifiée. Ce cautionnement est solidaire avec la commune de Lutry. La commune de Lutry a d'ores et déjà accepté ce cautionnement.

La Cofin s'est aussi assurée du bilan et du côté sain de la situation financière de cette association et on peut dire que le risque pris par la commune est très modéré même si l'année 2020 sera marquée par une diminution des recettes certainement.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 02/2020 tel que présenté

La discussion est ouverte.

M. J. Potterat :

On a voté un cautionnement pour la cabane du Rio de l'Enfer qui a été effectivement accordé (préavis 03/2018). Le taux « avantageux » accordé par la BCV est de 2,25% alors que les taux actuels sont en-dessous. L'association pensait avoir un même taux que la commune de Bourg-en-Lavaux, mais non. C'est juste une précision.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote le préavis 07/2020.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 07/2020 de la Municipalité du 20 avril 2020 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 55 voix pour et 1 abstention

1. d'accepter que la Commune se porte caution solidaire avec la Commune de Lutry envers l'Association Lavaux Express sur le prêt que cette dernière va contracter auprès de la Banque Cantonale Vaudoise pour l'achat d'une nouvelle locomotive, prêt au capital de CHF 65'000.- ;
2. d'autoriser la Municipalité à conclure et signer tous actes ou conventions à cet effet.

11. PÉTITION « POUR PLUS DE CLARTÉ LORS D'ABATTAGE DES ARBRES »
--

Chacun a reçu copie de cette pétition, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Avant de passer à la discussion, le Président fait un rappel des procédures pour les pétitions (article 63 et 64). En l'occurrence, la pétition portant sur une compétence municipale, cette dernière est renvoyée à la municipalité pour traitement.

Le président donne la parole à Nathalie Pfeiffer pour complément.

Mme N. Pfeiffer :

Elle informe qu'il y a eu 51 signataires.

« En préambule elle souhaite préciser si besoin est que cette pétition ne vise absolument pas à contester l'abattage d'une dizaine d'arbres sains, ni même de demander ici qu'elles en ont été les raisons, qui procèdent sans doute d'une vision globale de la restructuration du cimetière.

Nous demandons simplement la mise en place d'une communication transparente qui permettrait à l'avenir, que nous soyons mieux informés par le pilier public, des motifs, des exigences de compensation et des vérifications liés à l'abattage d'arbres protégés par la Loi cantonale sur la protection de la nature.

Les 51 pétitionnaires demandent donc une séance d'information avec Madame la municipale en charge, si possible accompagnée de son chef de service, pour répondre aux interrogations des citoyens.

Entre parenthèses, nous souhaitons par ailleurs nous excuser d'avoir abordé dans cette pétition les actions menées à la plage de Moratel. En effet le hasard du calendrier, a voulu que durant ce même

mois de janvier, notre plage a eu tout à coup une triste allure. Nous avons compris après coup que cela n'est pas directement du ressort de la municipalité, mais de la Société du Port et des Bains de Moratel.

Nous avons d'ailleurs appris de la bouche du garde port lui-même que les haies, l'if et le buis ne seraient pas remplacés et qu'il était question également d'arracher les peupliers et les arbres de la jetée.

Elle rappelle que la Commune a en son temps (1966 ??) a confié à la SPBMC la gestion de 53% des rives publiques communales sur une surface de 12'073 m²; ce n'est pas rien quand même ! Il me semble que par souci de transparence, les usagers, et notre conseil municipal pourraient être mieux informés ce qui pourrait donner lieu à un questionnement ultérieur. Elle referme la parenthèse.

Enfin le potelet supportant fièrement la pancarte "Esplanade du Docteur Rochat " fait un peu grise mine et se réjouit de retrouver une vraie Esplanade où les promeneurs pourront s'asseoir.

Peu de chose en somme mais vous conviendrez sans doute que si le respect est d'usage sur l'ensemble d'un territoire public, il l'est encore plus dans les lieux dédiés à l'instar d'un cimetière. Ceci explique peut-être pourquoi un certain nombre de citoyens ont été choqués le 30 janvier 2020 au moment où les tronçonneuses se sont mises en marche.

Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS)

SPBMC, Société du Port et des Bains de Moratel - <http://www.cvmc.ch/index.php/moratel>

La SPBMC, propriétaire, gère les ports de Moratel et des Maisonnettes, le camping et la plage de Moratel. »

Mme N. Pfeiffer a déposé à l'entrée de la salle quelques photos des souches et des lieux qui sont évoqués dans cette pétition ainsi que quelques exemples des avis que nous voulons voir au pilier public avec des mandements sur les informations. C'est justement la clarification de ça que nous demandons.

La pétition portant sur une compétence municipale, le Président **la transmet** à la Municipalité pour traitement et y répondre.

12. COMMUNICATION 01/2020 - COVID-19 - MESURES PRISES PAR LA MUNICIPALITÉ

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

13. COMMUNICATION 02/2019- ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN OEUVRE DU PRÉAVIS 05/2016 - PLAN LUMIÈRE COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

14. MOTION DE J.-CH. DUNANT ET CONSORTS « EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU CŒUR DE LA NUIT »

Chacun a reçu copie de cette motion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Avant de passer à la discussion, le Président fait un rappel des procédures pour les motions. La motion va être présentée, puis la discussion et en final un vote à la majorité simple sera fait pour transmettre cette motion à la Municipalité ou simplement la refuser de la part du Conseil

La discussion est ouverte.

M. J.-Ch. Dunant :

Il apporte quelques précisions et présente l'historique de cette motion. C'est au sein de la Commission de Développement Durable (CDD) que s'est développée l'idée d'une extinction de l'éclairage public communal.

La CDD a invité une association d'utilité publique pour la préservation des paysages nocturnes nommée Darksy, spécialiste des paysages nocturnes (des flyers de cette association sont à disposition des conseillés (ères) intéressés (es)). M. J.C. Schwaab, Municipal, responsable du plan lumière a été invité à participer à cette séance afin de l'intéresser à la problématique. Darksy a donné des conseils sur le fonctionnement et la manière de conduire le projet. Des exemples et expériences d'autres communes ont été évoqués. La communication à la population est un point à soigner particulièrement.

Le moyen d'enclencher la démarche à l'échelle de la Commune est de déposer une motion par un Conseiller. Par un hasard du calendrier la motion, mais cela permet de remarquer l'extrême cohérence de la motion, est déposée à la même date que le plan lumière est dévoilé.

Nous remarquons la grande cohérence entre la motion et le plan lumière :

- Dans son concept de veiller à maintenir l'obscurité.
- Dans les lignes directrices qui prévoient l'extinction (au moins partiel) des lumières depuis une certaine heure,
- Dans les horaires des phases les plus sombres qui à une demi-heure près correspondent aux horaires que nous proposons.

Par contre, ce que précise la motion, c'est l'extinction complète des éclairages publics.

Dans l'idée d'accompagner l'action de la Commune, la Commission de Développement Durable se propose de faire un certain nombre d'actions au sein de la population. A commencer par l'organisation d'une *fête de la nuit* que nous organiserons si possible l'automne prochain, dates encore à confirmer.

M. J.C. Schwaab :

La Municipalité propose au Conseil d'accepter cette motion. Cela a été dit assez justement par son préopinant, elle est tout-à-fait compatible avec l'esprit du « plan lumière » dont on a pu prendre connaissance juste au point précédent de l'ordre du jour. C'est une question que la Municipalité a souhaité laisser ouverte parce que c'est une décision assez importante qui a une grande portée pratique et puis qui va certainement susciter pas mal de discussions dans la population. Il nous semblait essentiel que sur un point aussi crucial que celui-ci, que ce soit le Conseil communal qui prenne la décision et cette motion permet de prendre cette décision à un moment qui tombe bien car c'est justement le moment où la Municipalité peut présenter le plan lumière.

C'est une proposition qui est tout-à-fait compatible avec l'esprit du plan lumière qui vise à mieux éclairer, à éclairer moins, à éclairer là et où c'est nécessaire, à économiser l'énergie et aussi à préserver la biodiversité en conservant autant que possible des zones d'ombres. Et puis c'est une proposition qui n'est pas incompatible avec le sentiment de sécurité. On sait que dans nos sociétés, probablement depuis le moyen-âge, on associe souvent la lumière, la nuit, dans les zones habitées au sentiment de sécurité. Or maintenant, on le sait avec un recul suffisant, 30 à 50 ans, que le fait d'éteindre l'éclairage public pendant la nuit n'est pas de nature à générer un sentiment d'insécurité ni à générer de l'insécurité tout court tant au niveau de la criminalité comme on pouvait penser aux cambriolages, mais aussi de la circulation routière. Donc ça aussi n'est pas un obstacle à l'adoption de cette motion et à sa mise en œuvre.

Il y a 2-3 points techniques auxquels la Municipalité devra répondre et dont elle devra tenir compte au moment où elle fera une proposition de mise en œuvre.

Eteindre l'éclairage au moment où on le souhaite, ce n'est pas juste un clic, c'est éteindre et puis après le matin, c'est un autre clic pour rallumer. Si c'était comme ça ce serait pratique, mais malheureusement, ça ne fonctionne pas comme ça, il y a 2-3 adaptations techniques, même un petit plus que 2-3, qui auront leur coût, ce qui fait lorsqu'on en saura plus, on fera soit un préavis, soit on fera les demandes budgétaires nécessaires parce qu'il y a notamment des quartiers où les points lumineux sont en boucles, alors là on est plus dans la situation du clic on allume puis on éteint. Mais il y a aussi plusieurs points lumineux qui sont totalement isolés du réseau et qu'il faut équiper pour pouvoir les éteindre en eux-mêmes. Il y a aussi certains points lumineux qui dépendent des privés, c'est d'ailleurs souvent le cas de certaines appliques qui se trouvent dans les bourgs, mais tout cela n'est pas impossible, les solutions existent, il faudra juste y réfléchir de manière assez attentive.

Les passages piétons, c'est un point qui a été beaucoup débattu notamment dans d'autres cantons, est-ce que lorsqu'on éteint l'éclairage public, ce que de nombreuses communes et villes font maintenant, d'ailleurs, elles en sont en général assez contentes parce qu'elles font de grosses économies d'énergie. On ne peut pas, en tout cas dans le canton de Vaud éteindre l'éclairage public au niveau des passages piétons. En tout cas pas sur les routes communales parce que c'est là que la commune a une marge de manœuvre, ne serait-ce que parce qu'en étant propriétaire de la route, la commune est responsable s'il se passe quelque chose et que dans la plupart des cas, il n'est pas possible de se fier uniquement à l'éclairage des véhicules qui circulent la nuit pour garantir la sécurité des piétons. Donc on va très probablement éteindre toute la commune sauf les passages piétons.

Encore une fois il recommande au Conseil d'accepter cette motion au nom de la Municipalité.

Mme Fl. Gross :

A la lecture de cette motion intéressante, elle apprend que chaque lampadaire tue en moyenne 150 insectes par nuit. Eh bien selon elle ces mêmes lampadaires sauvent des vies, sauvent les vies de nos enfants, des jeunes qui rentrent suite à des retours à pied hors des horaires des transports publics ou autres. Qui choisissons-nous de protéger dans notre commune ? C'est peut-être un peu choquant mais elle pense qu'on doit protéger nos jeunes, elle a eu une voiture très tard et avoue que rentrer de la gare d'Epesse à pied jusqu'au village d'Epesse sans lumière ça fait peur ! Qu'on soit jeune femme, jeune homme, sans lumière ça fait peur ! Donc elle a peur à dire que l'insécurité ne sera pas imposée par la fin de l'éclairage public.

Aujourd'hui on le sait, il y a encore des lumières mercures, au sodium, donc pour la commune n'est-ce pas là la priorité, plutôt que tout arrêter, n'est-ce pas là respecter la santé des citoyens et citoyennes de notre commune en remplaçant déjà tout ceci par du led avant même de penser à éteindre toutes ces lumières ?

Les éclairages de Noël. Tout le monde est d'accord pour voter des crédits pour ceci et aujourd'hui on nous demande une économie qui est chiffrée, et là aussi elle se réjouit d'avoir la confirmation de ces chiffres, une économie annuelle de Fr. 30'000.- alors que selon elle, la vie, la santé de nos habitants dépendent malgré tout de cet éclairage, et pour sa part, elle ne soutiendra pas cette motion.

M. Ch.-H. Duboux :

Il a aussi une remarque à faire là-dessus, parce que dans le cadre de son activité professionnelle, on l'avait confronté il y a quelques années avec l'hypothèse d'éteindre les routes cantonales durant la nuit. Et même si ça part d'un bon sentiment, et il pense que c'est une démarche louable, il faut d'abord commencer comme il a été dit de remplacer les anciens luminaires par des luminaires led, mais il faut mettre cette possibilité en balance avec la préservation de la sécurité notamment dans les bourgs, soit les aux enfants, les jeunes qui rentrent tardivement et les aînés. Et contrairement à ce qui a été dit par un membre de la Municipalité, la sécurité est directement, plusieurs études le montrent, liée dans les bourgs par la lumière. Donc, il faut prendre en compte cette considération dans des zones externes parce qu'elle a tout son sens. Elle peut générer quelques économies en évitant au préalable

d'en mettre partout et en gardant toujours ce sentiment de privilégier la sécurité plutôt que d'économiser Fr. 30'000- ou quelques microphones nocturnes. Il ne soutient pas non plus cette motion.

Mme V. Hill :

Etant des motionnaires, elle soutient évidemment la motion. On parle de santé et de sécurité dans les bourgs. Les différentes études qu'elle a vues vont toutes dans le sens de dire qu'il n'y a pas d'insécurité accrue si on éteint les luminaires et qu'il y a aussi un grand bénéfice pour la santé de la population, et notamment dans les bourgs, les éclairages peuvent beaucoup déranger les gens qui dorment. On sait que la production de mélatonine est augmentée quand il y a de l'obscurité et dès qu'il y a de la lumière, la mélatonine baisse. On sait aussi qu'aujourd'hui le stress et les difficultés du sommeil sont un des grands maux de la population. Donc, elle serait intéressée de connaître les études qui démontrent le contraire de celles qu'elle a et si on peut me les citer, mais elle encourage à soutenir cette motion.

Il y a beaucoup de communes qui allées dans ce sens-là et à nouveau, à sa connaissance, toutes celles qui l'on fait sont ravies du résultat et il y a eu très peu de réactions négatives au fond. Il y a eu des réactions au prime abord, mais une fois que c'est éteint, les gens sont contents du résultat.

Mme M. Janeiro :

Elle répond à la question de Mme Fl. Gross en tant que jeune personne qui sort parfois et qui rentre par la route de la Corniche aux petites heures du matin. Elle tient à préciser que ce n'est pas parce qu'on rentre à 3 heures sans lumière qu'on risque quelque chose ou non. Il faut voir où est le problème, est-ce que le problème c'est nous-même qui rentrons à 3 heures du matin sans lumière ou c'est plutôt les chauffards qui sont censés avoir des lumières allumées pour voir des gens qui sont là. Les enfants, est-ce que vraiment les enfants sortent entre 24h00 et 05h00 du matin, c'est la question qu'elle se pose.

Les insectes, il faut qu'on commence à s'intéresser un petit peu à la question de la biodiversité. N'oublions pas que c'est grâce aux insectes qu'on peut manger des fruits et des légumes. Si on veut penser à la santé des enfants, il est nécessaire de penser aussi à la biodiversité.

Mme Fl. Gross :

Elle répond à sa préopinante. On a quand même une liberté d'exister et si des jeunes à quel que soit l'heure à laquelle ils veulent rentrer, ils peuvent le faire notamment sous permission des parents, elle ne voudrait juste pas qu'il arrive un viol ou un enlèvement dans la commune comme ça pourrait déjà être arrivé par manque de lumière. Maintenant, on peut interpréter le chauffard, fermer les routes. Evidemment politique politicienne, elle répond par politique politicienne.

M. J.-Ch. Dunant :

Les altercations violentes qu'il y a eues dans notre pays, par exemple à Genève, ce n'était pas vraiment dans une ville totalement éteinte comme on pouvait l'imaginer au moyen-âge. Donc il y a eu des accusations très graves de viols, ça se passait dans une cité totalement allumée. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que les voitures ont tendances à rouler plus vite quand il y a beaucoup de lumières et une bonne visibilité que dans une situation beaucoup moins éclairée. Donc paradoxalement aussi l'éclairage de l'espace public permet les rassemblements de ces mêmes jeunes qu'il faut protéger qui sont les mêmes jeunes qui empêchent certaines personnes âgées de ne pas dormir et provoquent certaines incivilités et favorisent aussi certaines situations de cambriolages plus discrets et moins marqués, ce qui fait que l'éclairage masque l'éclairage privé.

Mme J. Potin :

Si dans sa rue on éteint toutes les lumières mais qu'elle décide que chez elle, elle veut de la lumière dans sa cour quand elle rentre, on va créer des problèmes de voisinage. Qui tranchera à ce moment-là ? C'est une question ouverte.

M. J.-Ch. Dunant :

Ça ne touche effectivement pas du tout l'éclairage privé, ni les vitrines des magasins, ça touche que l'éclairage public.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote l'acceptation de cette motion qui est acceptée par 44 voix, 5 contre et 7 abstentions.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU**

Vu la motion du 19 février 2020 ;

Oùï le rapport de M. J.-Ch. Dunant et consort

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

prend en considération cette motion et la transmet à la Municipalité.

15. INTERPELLATION DE M. J. MICOL ET CONSORTS « PPA CHAMP DE L'ESSERT : DEMANDE DE RÉALISATION SANS PLUS TARDER DU PARKING D'ÉCHANGE »

Chacun a reçu copie de cette interpellation, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le président propose à la Municipalité de préparer une réponse à cette interpellation pour la prochaine séance de Conseil, soit le 29 juin 2020.

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill :

Elle a une suggestion qui est liée au même quartier. Les habitants du quartier ont souligné qu'en fait c'est une zone dans laquelle il y a pas mal de piétons qui traversent la route. Il y a des arrêts de bus des 2 côtés, le restauroute où il y a beaucoup de gens qui viennent manger des hamburgers. Il y a beaucoup de circulation dans ce quartier-là et il n'y a pas de passage piétons alors qu'il y en a un pour l'arrêt de bus qui est situé plus direction Pra Grana où il y a beaucoup moins de cheminement, de piétons qui se déplacent.

Donc elle suggère qu'en même temps que le parking soit étudié, on étudie aussi le cheminement des piétons dans cette zone-là.

M. G. Hauert, Municipal :

C'est vrai que c'est une zone d'utilité publique et dans le préavis quand les Champs d'Essert se sont bâtis, c'était marqué création d'un parking d'échange. On l'a toujours repoussé, pas parce qu'on ne veut pas rentrer en matière, mais c'est un parking qui est couteux parce qu'il y a les galeries des eaux du lac de Bret, donc on ne peut pas faire un simple parking comme ça. On doit faire une étude approfondie. Et pour le passage pour piétons, ça en fait partie.

Mais on vous répondra au prochain Conseil oralement peut-être le 29 juin 2020, mais il sera plus précis au mois d'octobre 2020.

Le Président précise que M. J. Micol demande une réponse pour 29 juin 2020.

M. J. Micol :

En effet. Il y a quand même peut-être des tuyaux mais les locomotives de Lavaux Express y stationnent. Elles sont lourdes. Alors il ne comprend pas très bien l'argument avancé !

La parole n'est plus demandée.

En conclusion, le Président propose que la Municipalité réponde à cette interpellation comme demandé pour la séance du 29 juin 2020. On agendera ce point-là lors de la séance du 29 juin 2020.

16. MOTION DE J. BERTHET ET CONSORTS « POUR UN SOUTIEN AUX HABITANTS ET COMMERÇANTS DE BOURG-EN-LAVAUX DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DU COVID-19 »

Chacun a reçu copie de cette motion ce jour. M. J. Berthet lit la motion.

La discussion est ouverte.

M. D. Gay :

Peut-être il y en a qui la découvre ce soir mais ce n'est pas le cas de la Commission des finances. La Municipalité, spécialement le municipal, M. R. Bech, nous a approché il y a quelque temps déjà pour nous dire que la Municipalité avait l'intention de faire quelque chose en créant un fond pour les suites du COVID-19. La Cofin à l'occasion de l'une de ses séances a débattu brièvement et a exprimé immédiatement un certain scepticisme, d'une part en raison de la situation financières de la commune qui ne va pas en s'améliorant parce que la commune, la fiscalité, les recettes fiscales 2020, on sait qu'elles sont mauvaises et ça ne va s'améliorer.

Et puis d'autre part, la Cofin a tout de suite mis en évidence la difficulté qu'il y aurait d'accorder ces aides aux personnes qui en ont vraiment besoin et a dit « nous souhaitons rester dans l'opération et volontiers nous sommes associés à des discussions plus précises en fonction de modalités de distributions de ces montants. ». Ensuite, il y a eu une séance avec une délégation de la Cofin et de la Municipalité au cours de laquelle, on a tout de suite vu l'extrême difficulté de fixer de telles conditions parce que, d'une part de fournir les demandeurs d'une telle indemnité, c'était assez difficile techniquement et au niveau de l'examen des requêtes de faire ensuite une sélection et d'accorder cela aux gens qu'ils le méritaient, qui étaient le plus touchés dans cette affaire. Donc après réflexion, on en resté avec la Municipalité à ce que c'était trop difficile de mettre une telle mesure en action. Alors que le Conseil soit au courant. Cela a déjà été discuté au sein de la Municipalité et de la Commission des finances.

On vient maintenant avec une proposition différente, il parle en son nom, la Cofin l'a découverte comme les conseillers cette fin d'après-midi, et elle ne s'est pas réunie et n'en a pas parlé.

M. D. Gay dirait que par rapport à la situation des finances communales, ça ne change rien. La commune a les finances qu'on sait. Ça ne va pas s'améliorer. A ce point-là elle a aussi besoin de finances communales qui peuvent être mobilisées pour des activités pour l'ensemble de la population d'ores et déjà. Et puis, spontanément il dirait aussi par rapport à cette proposition, qu'elle est gênante car c'est véritablement un système d'arrosoir, comme on dit, c'est véritablement quelque chose qu'on distribue très très largement avec cette idée peut-être astucieuse en définitive de dire c'est au gens qui reçoivent ça de faire la sélection eux-mêmes et puis s'ils n'en ont pas besoin de redistribuer cela à ceux qu'ils estiment nécessaires, soit une sorte de relais.

Les objections initiales demeurent de la Cofin ou de la Municipalité. Il ne tenait pas à donner une opinion sur la mesure mais plutôt donner des éléments supplémentaires de ce qui a été discuté antérieurement entre la Cofin et la Municipalité.

M. P.-Y. Delcourt :

Ce type d'intervention a été réfléchi et a été votée dans différentes communes du canton, donc ce n'est pas très original. Ça pose les mêmes questions partout, à savoir finalement est-ce qu'on atteint bien la cible, est-ce que la stratégie d'arroser est la bonne chose. Dans la commune de Bourg-en-Lavaux, ce n'est pas sûr que tous les ménages aient souffert de la période du COVID-19. Donc merci de recevoir Fr. 40.-, c'est très généreux, mais vu l'état des finances de la commune, ce n'est pas très efficace déjà d'arroser auprès de tous les habitants. Et maintenant les destinataires, c'est vrai qu'il y a des commerçants qui ont beaucoup soufferts, il y en d'autres un peu moins et qui va recevoir l'argent, chez qui les gens vont aller le dépenser, ce n'est pas dit que tous les commerçants vont en profiter, mais ce n'est pas dit que ceux qui en le plus besoin vont être ceux qui vont en bénéficier. Donc, à son sens c'est une mesure, certes ça pourrait avoir la vertu de la simplicité mais dans ce cas de figure, en tout cas, ça a le défaut de n'être pas très efficace à son avis.

M. N. Potterat :

Il parle aussi en son nom. Arroser très populaire mais c'est difficile de savoir en fait qui en a besoin et aussi en tant que citoyen, instinctivement il avait envie d'aller à l'épicerie du village. En lisant le 24h les épiceries des villages n'ont jamais aussi bien marché que pendant le COVID-19 puisque tout le monde allait à l'épicerie d'à côté. Et donc c'est difficile de savoir en tant que citoyen aussi à qui doit aller cet argent. Se reposer sur le citoyen, il n'est pas sûr que ce soit efficace. Il y a quand même mieux s'il y a !

Mme N. Pfeiffer :

Elle partage cet avis de dire que bien sûr qu'on a envie d'aider ceux qui en ont besoin. C'est vrai qu'il est difficile de les identifier. L'idée de faire quelque chose pour les citoyens de la commune qui en ont besoin c'est bien, mais il faudrait avoir une réflexion un peu plus profonde pour savoir comment le faire et peut-être avoir un partenariat avec les associations qui travaillent déjà avec ces gens, comme le Carton du cœur, Caritas. C'est une réflexion à mener justement pour que les personnes qui en ont vraiment besoin, qui sont les plus démunies et souvent cachées et ce n'est pas un bon de Fr. 40.- qui va les aider vraiment, peut-être plus une aide au niveau du loyer, ou autre.

Elle trouve que la motion est trop directive en fait.

M. D. Gay :

Ce qui l'a interpellé aussi sur un aspect annexe de la motion quand le motionnaire et ses colistiers disent que c'est une mesure ciblée COVID-19 mais qu'il faudrait réfléchir à la pérenniser, on ne peut pas faire de la politique comme ça en favorisant des entreprises locales, déjà l'Etat ne peut pas le faire pendant toute cette période du COVID-19. A son avis, il n'a pas fait de recherches approfondies, ce n'est pas possible. Dans l'urgence du moment, on peut se permettre un peu n'importe quoi provisoirement mais durablement le protectionnisme local n'est pas possible comme cela, peut-être qu'on aimerait bien mais on ne peut pas faire ça, à son avis.

Mme Fl. Gross :

Le but de cette motion était aussi de compléter les mesures nombreuses qui ont été prises par la confédération et par le canton, parce qu'on a la chance de vivre dans ce pays. Les finances saines ont permis de soutenir par des mesures ciblées.

Par ces bons, on avait l'impression que la population pouvait choisir qui elle veut soutenir de par ses affinités ou autres et peut-être que les commerçants auraient fait des actions spécifiques vis-à-vis de cette mesure qui aurait pu être prise par la Municipalité pour attirer aussi la population selon ce qui

a été offert. Donc c'était vraiment pour compléter les mesures ciblées qui ont déjà été prises et pour faire bénéficier ceux qui n'ont pas bénéficiés. L'exemple des restaurateurs, agir sur les loyers, c'est sûr que les entreprises qui ont des loyers et en tant que propriétaire, la commune peut agir, sauf quand ce n'est pas la commune qui est propriétaire et que c'est un autre propriétaire, s'il ne participe pas aux mesures proposées par le canton, la commune ne peut pas le lui imposer.

Le but était vraiment par ce petit geste de pouvoir montrer que la commune aussi soutenait tant sa population que l'ensemble de ses commerçants et des personnes qui font aussi la réputation de cette commune de loin à Lavaux.

M. V. Friderici :

Par rapport à ce qui vient d'être dit, ça veut dire que les citoyens vont pouvoir choisir à qui ils veulent faire bénéficier ces Fr. 40.-, qu'ils vont dépenser cet argent à l'endroit où ils l'auraient dépensé de toute façon et qu'on va faire un cadeau d'à peu près un point d'impôt, il n'est pas très sûr d'être bon sur les chiffres, aux citoyens pour qu'ils aillent dépenser cet argent, mais simplement ça ne sortira de leur poche !

M. L. Regamey :

Il se pose une question sur cette motion extrêmement précise. Quelle marge de manœuvre aura la Municipalité ? Est-ce que déjà elle a eu le temps d'en discuter avant ou comme nous elle est prise au dépourvu et qu'elle ne pourra pas forcément y répondre ou pas ?

Quelle est la marge de manœuvre de cette motion après pour la Municipalité ?

M. J. Berthet :

Effectivement la motion est assez directive dans le sens que le temps pressant, on essaye de mettre le plus d'éléments à disposition de la Municipalité qui devra proposer un projet.

Maintenant dans le cadre d'une motion comme l'indique notamment le règlement communal, si la Municipalité souhaite proposer d'autres mesures, elle est tout-à-fait apte et capable de proposer un contre-projet le 29 juin 2020 avec ses propres mesures, des idées complémentaires qui ne sont peut-être pas celles de la motion mais qui atteindraient un objectif et le même esprit d'aider la population dans le cadre du COVID-19.

M. M. Cardinaux :

Une question au motionnaire, s'il prend le premier point de la dernière page de la motion, qui est très directive, vous demandez « ... un projet de mise en œuvre ...d'un mécanisme de « bon communal » destiné à soutenir l'ensemble des habitants de la commune et des acteurs économiques dans la sortie de crise du COVID-19». Il comprend qu'on ne veut pas seulement aider les env. 5'400 habitants mais aussi tout acteur économique, donc les entreprises, etc. Il croit que le calcul du coût risque d'être différent et il se demande si on ne va pas arriver aux mêmes conclusions que M. D. Gay a rapportées, qui sont celles de la Commission des finances, comment est-ce qu'on évalue l'aide qu'on peut apporter aux acteurs économiques ?

M. J. Berthet :

Dans l'esprit de la motion, l'aide aux acteurs économiques est apportée par le fait que les gens utilisent le bon comme un moyen d'échange, de paiement et qu'ensuite l'acteur économique qui a récolté un certain nombre de bons en vendant ses biens et services aux citoyens puisse transformer ces bons en argent et c'est uniquement à ce moment-là que la commune fait une sortie d'argent. C'est uniquement les personnes physiques qui reçoivent un bon.

M. A. Tapis-Porta :

Il a l'impression qu'il va être difficile de cibler justement les acteurs économiques à problèmes parce qu'il y en a un tas qui n'ont pas fermé et qui n'ont pas de problème. Et c'est des gens chez qui les gens

vont aller dépenser leur bon. Il prend l'exemple des 2 salons de coiffures à Cully, avec Fr. 40.-, on ira peut-être une fois, mais eux ont été fermés 2 mois !
Donc comment distribuer la chose, c'est un peu compliqué.

M. J. Potterat :

Les commerces de Cully, entre autre les restaurants, ont dû fermer, mais d'autres commerces étaient ouverts. Et comme les gens étaient confinés, les autres commerces, l'alimentation et autres ont bien fonctionné. Alors il y en a d'autres qui ont moins bien marché. Il y a aussi des gens qui n'étaient pas dans les commerces qui sont dans la mouise. Comment est-ce qu'on va faire le tri entre les commerçants et ceux qui sont dans la mouise ?

Celui qui touche un salaire de Fr. 100'000.- par année, est-ce qu'il a besoin de ces Fr. 40.-, par contre la concierge, qui n'a pas pu travailler pendant env. 1 mois et demi, a besoin de ces Fr. 40.-. De donner ces Fr. 40.- à des gens qui ont un bon salaire, ça l'ennuie et en tant que vigneron, on a eu du monde quand même, on n'était pas les plus à plaindre, ça quand même tourné malgré tout.

Ça lui semble très difficile distribuer aux bonnes gens ces Fr. 40.- et pour certains cela ne suffira certainement pas, pour d'autres ça sera « peanuts » !

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote cette motion qui est **refusée** par 36 voix, 15 pour et 5 abstentions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu la motion du 8 juin 2020 ;

Ouï le rapport de M. Jérémy Berthet et consorts

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

ne prend pas en considération cette motion.

17. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic

Il souhaite la bienvenue aux 4 nouveaux conseillers et remercie les conseillers pour les nombreux importants préavis qu'ils ont acceptés.

2 Communications :

- Les archives communales aux Fortunades. Une partie des archives auraient s'y trouver à ce jour, mais ayant besoin de l'aide de la PC pour les déménager, cela n'a pas pu être fait car l'automne dernier la PC était en pleine restructuration et ce printemps, le COVID-19 a employé la PC. Donc le déménagement des archives est reporté à cet automne.
- La charte salariale. Au mois de juin 2019, Mme S. Brander avait interpellé la Municipalité pour la signature de la charte salariale. Ensuite il a eu un rdv avec elle. On a mis la responsable des RH, Mme A. Panic, sur l'affaire. Pourquoi, parce que ce n'est pas si simple, on pouvait la signer même si on n'avait pas tout résolu, mais le problème est qu'on doit prendre tout le parcours scolaire et professionnel de chaque collaborateur-trice pour voir si vraiment chacun ou chacune est bien payé par rapport à la charge salariale avant de signer cette charte salariale. On a préféré faire comme ça. Mme A. Panic est sur l'affaire. On lui a donné ce travail afin d'éviter de prendre des spécialistes qui auraient coûté quand même quelque dizaines de milliers de francs.

M. Raymond Bech, Municipal

Il n'a pas d'information. Il en aura certainement quelques-unes avec un peu plus d'avancement sur les dossiers pour la prochaine séance du 29 juin 2020, mais suite à la demande M. G. Hauert, Municipal, il prend son relais au sujet du bâtiment de l'ancienne préfecture.

On avait cette idée de déménager l'administration communale dans le bâtiment de l'ancienne préfecture. C'était une option qui a fait l'objet d'un certain nombre d'examen et d'études.

Et puis il s'avère que l'accueil de jour a de plus en plus des demandes importantes, car la population va évidemment augmenter ces 3 à 4 prochaines années. Par conséquent de nouveaux enfants susceptibles de vouloir aller à l'accueil de jour et on a aussi des exigences légales qui se sont accrues notamment pour l'accueil des 7-8 P, des primaires de 8-9-10 ans, à partir du 1^{er} janvier 2020. Désormais, on doit organiser un accueil des 7-8 P pour le repas et l'après-midi et il y a à peu près de 40 pré-inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021. Aujourd'hui, ils vont manger à la buvette du FC Vignoble aux Ruvines qui peut accueillir jusqu'à 30 élèves, donc cela devient trop petit.

Les réflexions relatives à l'accueil de jour se font avec le réseau ARAJEL dont la Fondation Piccolino qui est notre mandataire pour organiser l'accueil de jour. Ces réflexions sont conduites depuis un bon bout de temps avec certaines pistes et analyses concernant les nouvelles constructions, les réaménagements.

Tout cela nous a amenés à se dire que finalement il y a peut-être une opportunité, une possibilité déjà de pouvoir répondre à la demande immédiate de l'accueil des 7-8 P de midi en leur proposant de pouvoir occuper les anciens locaux du CMS et puis dans une réflexion plus large, se dire mais le bâtiment de l'ancienne préfecture est peut-être une alternative qui vaut la peine d'être étudiée.

Il est clair que cette réflexion se fait en collaboration avec la Fondation Piccolino avec son comité et sa direction qui sont tout à fait favorables à examiner cette piste également. D'où le fait que l'on a une alternative possible qu'il convient véritablement d'examiner avant de pouvoir proposer un préavis de réaménagement ou de réutilisation du bâtiment de l'ancienne préfecture.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Quelques communications :

- La situation des macarons et des horodateurs qui ont été mis en place nouvellement cette année. Les macarons pour l'instant ont chiffré à Fr.30'000.- à la fin mai 2020 sur un budget de Fr. 70'000.- donc on est dans la cible. Et les 3 horodateurs mis en place sont à Fr. 5'500.- pour un budget de Fr. 25'000.-, comme l'été n'a pas encore commencé effectivement, on est assez confiant sur la suite.
- Il a fait une rencontre avec les responsables de Pro Velo pour une communication régionale sur les chemins vicinaux et la problématique des feux d'Epeses ainsi que la circulation de la route de la Corniche, parce qu'on voit quand même pendant cette période du COVID-19 pas mal de cyclistes. Dialogue courtois mais sans vraiment de solution de leur part. Ils nous remettent la balle chez nous, la commune et les régions doivent faire une réflexion sur les aménagements possibles. Vu notre configuration, c'est un petit peu difficile mais on y travaille. Les membres de l'association Pro Velo respectent les règles en place parce qu'ils ne roulent pas par peloton. Il y a également l'Association Cycliste Cantonale Vaudoise-ACCV pour les cyclistes sportifs avec qui il doit encore prendre contact pour voir comment cela se passe dans leur association.
- Suite aux travaux à Epesses et le ras le bol des habitants de la région, on a averti qu'une action feu rouge cyclistes était mise en place à Epesses. Des contrôles ont été effectués. Il n'a pas encore le retour de la situation de ces interventions mais il croit que ça se calme un petit peu au niveau du passage au feu rouge. Une réflexion globale doit encore avoir lieu et être programmée concernant Lavaux et la circulation surtout sur les chemins vicinaux. Donc ça c'est au programme avec ses collègues municipaux de l'APOL.
- Les zones 30 km/h. Les aménagements à Riex et à Epesses sont presque terminés. Il manque encore la signalétique du marquage au sol. Les zones Aran et Cully ont été homologuées par le

canton. Les aménagements seront en place début juillet. On lui avait demandé aussi pour Villette, on a fait la demande pour le centre, le bourg de Villette, la demande est partie à la DGMR donc on aura des informations aussi ces prochains jours.

- Le 1^{er} Août 2020. On va faire une annonce prochainement que malheureusement la fête n'aura pas lieu suite à la dernière directive du Conseil fédéral où seulement 300 personnes sont autorisées. On se voit mal d'organiser cela sur la place d'Armes même en modération light si on peut dire. On avait déjà supprimé les feux d'artifices sur le bateau. Le culte œcuménique aura lieu le 26 juillet 2020 sauf avis contraire du Conseil fédéral qui informera donnera des nouvelles directives le 19 juin 2020.

On va annuler purement et simplement la cérémonie du 1^{er} août 2020.

- L'APOL. L'arrivée de notre nouveau commandant a donné à notre association de police une nouvelle dynamique très positive. La volonté de communiquer les actions menées se fait voie de presse et maintenant Facebook assez ponctuellement. Il invite les conseillers à suivre ces communications qui sont très appréciées et évite certains malentendus.

Une collaboration LPM et APOL a été mise en place afin d'informer les visiteurs de notre de région des règles à respecter lors de leur passage à Lavaux. Il y a eu pas mal de petites difficultés pendant ce COVID-19, surtout la période d'avant Pâques et pendant Pâques où on était envahi et les gens se défoulaient dans les vignes. On a du faire des interventions assez sérieuses surtout au niveau du littering et de l'invasion dans les vignes elles-mêmes. Les gens n'avaient pas compris que c'étaient des domaines privés et puis que sur les chemins ils étaient bien évidemment appréciés mais pas forcément d'aller faire des grillades dans les vignes. Un bilan de situation sera publié en fin de saison touristique pour voir comment on a pu maîtriser cette problématique.

- Une rencontre sera organisée prochainement avec la CVVL et l'APOL, la CVVL pour ceux qui ne connaissent pas c'est le Comité de la Vigne et des Vins de Lavaux, donc tous les vigneron seront invités à une séance le 16 septembre 2020 probablement à Puidoux. Il ne sait pas encore le lieu. Le but de cette invitation c'est ce qu'attendent les vigneron de Lavaux de notre service de police.
- COVID-19. L'APOL en collaboration avec la police cantonale a très bien parfaitement maîtrisé la situation. Les gens étaient assez satisfaits des services de notre police. La visibilité de nos agents a été un facteur rassurant pour la population. On a eu un retour plus positif que négatif. Les actions de préventions voulues par l'Etat-major du commandement ont été parfaitement respectées de tous.

Cette pandémie nous aura au moins appris que nos services sanitaires sont à la hauteur de nos attentes. Il veut associer là-dedans APOL, les pompiers qui ont fait un très bon boulot et qui se sont portés volontaires pour des distributions chez les personnes qui ne pouvaient pas sortir, qui étaient confinées et la PCI qui était cantonnée à Villeneuve, sauf erreur, a répondu présent à la demande faite, c'est-à-dire d'être efficace pendant cette période un petit peu compliquée. Il les en remercie.

- Le passage à piétons de Champ de l'Essert. Il était prévu, on en a discuté au sein de la Municipalité et on s'y attèle aussi.

Mme Nicole Gross, Municipale

Elle remercie les conseillers d'avoir à l'unanimité accepté le préavis 01/2020 concernant le Syndicat d'améliorations foncières Chatalet-Champflon. Elle espère qu'avant la fin de la législature on verra la finalisation de ce syndicat car ça fait vraiment des années que ça dure.

Si vous avez commandé des bouteilles lors de la souscription, n'oubliez pas de venir les chercher du vendredi 19 juin 2020 au samedi 20 juin 2020 et ce sera aux Fortunades et non plus à la place de la gare.

M. Georges Hauert, Municipal

- Le martelage aura lieu la matinée du 16 juillet 2020. Il reste encore une ou deux places. C'est une sortie en forêt où les distances sont largement respectées.
- Il remercie aussi l'acceptation du préavis 02/2020 de la Cornallaz. Il y a déjà un moment que ça dure. A présent on peut aller de l'avant.
- Ancienne préfecture. On est bien en avant avec la possibilité de déménager toute l'administration dans l'ancienne préfecture mais on a eu tout à coup une demande l'accueil de jour pour le repas de midi. Il passe la parole à M. R. Bech, Municipal. (voir ci-dessus)

Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale

Un grand merci pour avoir accepté ces 2 préavis. C'est des beaux projets et elle se réjouit de les monter.

- Le chantier de la gare bat son plein. Le COVID-19 a aussi sévi mais le chantier ferroviaire a revu sa planification et est en train de pouvoir un peu rattraper son retard des premières semaines et va tenir son planning. Donc normalement le chantier ferroviaire se terminera comme prévu à fin 2021.
- Le chantier du DDP de la commune qui est le chantier de la Fondation Equitim, actuellement les excavations sont en train de se faire et concernant le problème des sols pollués qu'on doit éliminer, transporter en décharge, le quart a été excavé et traité et on est en dessous du budget qu'on avait émis et des dégâts qu'on avait évalués. Pour le moment, les choses se passent plutôt bien par rapport à ce gros souci de sols pollués. Ils ont trouvé un peu de tout, comme entre autre des lots de bouteilles vides.
- Le futur bâtiment CFF immobilier. La construction devait commencer mi-août-septembre 2020, et d'après la direction générale des CFF, suite à la pandémie et aux pertes financières, le budget immobilier doit être coupé de 10% à travers la Suisse. Par conséquent, elle a décidé que le projet de Cully pouvait être reporté de 18 mois.
- Actuellement tout le monde replanche sur la coordination des chantiers, parce le territoire est exigu et on avait fait vraiment une planification à 2 mois près pour que chaque chantier puisse mettre son échafaudage sans gêner l'autre et les bâtiments sont relativement serrés vers la place de la gare. On en est train de revoir l'entier de cette planification et on est dans le doute parce qu'on ne sait pas quand les CFF feront le leur puisqu'ils ont dit que c'est jusqu'à 18 mois que le report peut être possible.
- Autre problème pour le bâtiment de CFF immobilier, c'est que le canton a mis un veto sur la taille du bâtiment et son emprise sur la place de la gare avec l'argument qu'au fond la mobilité ne pouvait plus être assurée de façon correcte sur la future place de la gare de Cully. Donc une étude est en cours. On la fait en partenariat avec la DGMR, les CFF et la commune pour définir notamment les arrêts de bus. L'avantage de cette situation finalement c'est que le canton s'est rendu compte qu'il fallait aussi qu'il lâche du lest notamment sur les exigences de l'espace des bus et de trouver des solutions raisonnables. Donc là, on est en train de pouvoir dénouer ce nœud qui est l'arrivée des bus, car postal et bus TL actuellement sur cette place. Ce qui est un grand pas et ce qui fait que le canton est d'accord de rediscuter certaines lignes de bus. Ce thème est remis sur le tapis.

De son côté, à part les 2 préavis qui ont été acceptés et qui l'ont beaucoup occupée, voilà ce qu'on fait du côté de la Municipalité et encore un grand merci. On se réjouit de tous vous voir quand on inaugurera cette crépine et ce pompage au lac.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

L'AIEJ a eu son conseil intercommunal la semaine passée à Mézières et elle a terminé son exercice 2019 sur un bénéfice de Fr. 3'940.01. Elle a aussi adopté un nouveau règlement pour sa tarification qui va coûter plus cher soit env. Fr. 4'000.- à 4'300.- par année en fonction de divers calculs.

Chlorothalonil. Il revient sur les mesures qu'a prises la Municipalité. Elle a commencé à prendre des mesures il y a un peu plus d'une année lorsqu'elle été avertie notamment par les services cantonaux que nos ressources en eau pouvaient être menacée par une pollution au chlorothalonil. Une séance d'information a été organisée à l'intention des exploitants viticoles et agricoles pour leur rappeler où se trouvent les zones de sources et leur suggérer d'aller prudemment avec les produits qui à l'époque étaient tout à fait légaux. Ensuite la Municipalité a fait paraître cette information par courrier.

Entretemps, le Conseil fédéral a décrété dès le 1^{er} janvier 2020 l'interdiction de la vente et l'utilisation du chlorothalonil.

C'est un produit qui met beaucoup de temps à s'infiltrer et qui reste très longtemps. Il faudra probablement des années pour que cette interdiction fasse son effet et puis ça n'est probablement pas le chlorothalonil qui a été versé il y a une année qu'on retrouve maintenant dans les sources, c'est probablement le fruit d'une utilisation un peu plus intensive il y a quelques années, voire quelques dizaines d'années.

Ensuite, on a renouvelé le filtre à charbon de la station de pompage qui est à côté de la Maison jaune à Cully et dont le puit est au bain des Dames. Malheureusement ça n'a pas eu l'effet escompté. Ensuite on a malheureusement eu une analyse qui démontrait qu'on dépassait les normes. Alors on a fait une communication tout ménage. Il fait un retour sur les nombreuses réactions de la population que la Municipalité a reçues suite à cette communication. La transparence a été appréciée. Il y a eu pas mal de demande de précisions, c'est vrai que la communication était assez touffue et puis il y avait quelques éléments qu'on pouvait un petit peu mieux expliquer, mais c'est des éléments qu'on a toujours donnés. On a eu relativement peu de gens vraiment paniqués quand bien même c'était un contexte assez anxiogène parce c'était en plein milieu du confinement et puis au plus fort des taux de COVID-19. Il faut dire que la Municipalité était dans la situation paradoxale de devoir expliquer que l'eau n'est pas conforme à une norme mais qu'elle reste potable et qu'on peut la boire sans restriction y compris lorsqu'on fait partie des personnes à risque. C'est un message qui n'est pas très facile à faire passer. Il admet ce n'est pas très facile à comprendre non plus.

Alors maintenant quelles sont les solutions. Il faut dire que malheureusement les solutions techniques pour filtrer ce chlorothalonil il n'y en a pas, en tout cas il n'y en pas qui sont vraiment convaincantes. Des programmes de recherches ont été lancés, ce qui fait que peut-être d'ici quelques années on aura des solutions techniques applicables pour la commune, mais pour l'instant ce n'est pas le cas. Une autre solution c'est de diluer de l'eau qui n'est pas dans la norme avec une eau qui ne la dépasse pas, ce qui n'est techniquement pas possible pour le puit du bain des Dames. La solution appliquée a été de fermer temporairement les ressources problématiques et puis d'acheter plus d'eau à la ville de Lausanne.

D'ailleurs, il profite de l'occasion pour remercier les 2 fontainiers du service des eaux de la commune pour leur réactivité dans cette affaire pour la fermeture temporaire dès le 15 mai 2020. On espère que ce sera un temporaire qui ne va pas trop durer.

L'eau de la ville de Lausanne ne vient pas du lac de Bret comme on l'entend souvent. D'ailleurs il faut dire que l'eau qui vient du lac de Bret, il la soupçonne un petit peu et il n'est pas le seul, qu'elle se trouve dans une zone où l'usage de chlorothalonil existe. C'est en fait de l'eau qui vient du Pont de Pierre dans les hauts de Montreux et du Pays-d'Enhaut. Comme ce sont des sources de hautes montagnes, normalement, elles devraient être en ordre. On a quand même dû s'assurer avec la ville de Lausanne que le contrat qui nous liait permettait de prendre plus d'eau aux tarifs qui sont toujours en vigueur. Cela aura quand même une conséquence non négligeable sur le budget de la commune car l'eau qu'on produisait, pas gratuitement, était une ressource qu'on va devoir cesser d'utiliser pendant plusieurs années et puis à la place on va devoir acheter de l'eau à Lausanne, ce qui fait que ça va probablement se chiffrer en dizaines de milliers de francs.

Ensuite, pour faciliter la prise d'eau à Lausanne et puis notamment s'assurer qu'au cas où une conduite lausannoise nous ferait défaut, ce qui peut arriver, on puisse se brancher sur l'autre qui alimente aussi la commune. Il faudra poser des nouvelles prises d'eau, ce qui fait qu'on viendra avec des montants qui seront prévus au budget, soit avec un préavis.

Et puis encore une solution qu'on étudie, c'est éventuellement de faire un raccordement avec la commune de Puidoux, ce qui nous permettrait d'avoir la ceinture, les bretelles, avec l'AIEJ et puis une 2^{ème} paire de bretelles au cas où la ville de Lausanne ne pourrait pas nous fournir l'eau. Mais ça c'est une solution qu'on va encore étudier. Si elle s'avère pertinente, et bien on présentera les préavis nécessaires et puis si cela ne s'avère pas pertinent, on ne la poursuivra pas.

Cela dit la Municipalité poursuit sa stratégie en matière d'économie d'eau d'une part, par une égalisation définitive de nos sources et puis ensuite par la mise en application du Lorno qui n'est pas encore complètement opérationnel, mais il a déjà détecté sa première fuite, ce qui fait c'est assez encourageant pour notre service des eaux.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

Mme N. Esseiva :

Durant le confinement, on a été informé qu'il n'y avait pas besoin de mettre de disque de stationnement pour autant que le parage n'entrave pas la circulation et ne dérange pas.

Depuis quelle date cette mesure a-t-elle été levée et quels ont été les moyens de communication à la population pour les informer de cet effet ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il n'a pas les dates pour ces mesures. Il mentionne qu'au niveau des contrôles radars, cela a été catastrophique car tout le monde avait repéré qu'il n'y en avait plus. C'était une directive de l'Etat-major du commandement. L'APOL a adhéré à sa demande également pour le parage, soit que les gens qui sont confinés ne tournent pas leur disque. Cette mesure a été supprimée progressivement il y a environ 1 mois. Mais s'il y a eu un problème, il est possible de faire sa demande par écrit et l'APOL y répondra.

Mme N. Esseiva :

Comment les informations ont-elles été communiquées pour indiquer qu'on avait besoin de remettre le disque ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Les informations ont été faites via Facebook. Ce n'était pas une priorité mais en tout cas sur Bourg-en-Lavaux, cela a été fait progressivement. Il y a 1 mois que c'est en route.

Mme L. de Palma :

Elle salue l'effort incroyable qui a été fait par la Direction des écoles et l'enseignant pour réussir à faire traverser cette période à nos enfants le mieux possible. Ça été remarquablement bien fait. La communication a été vraiment très très bonne et la rentrée a pu se faire de manière échelonnée et efficace. Elle remercie les concierges des établissements scolaires, parce que ce n'est pas évident de devoir désinfecter 2x par jour toutes les classes dans les collèges.

Elle a 2 questions, une adressée à M. J.-P. Haenni, Syndic et l'autre à M. J.-P. Demierre :

- L'antenne 5G qui était censée être installée au Tioleyre. Elle aimerait savoir ce qu'il en est avec le canton, la mise l'enquête, etc.

- Comment ça se fait que les policiers de l'Est-Lausannois collent les voitures sur le territoire de la commune de Bourg-en-Lavaux ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il y a eu une collaboration qui s'est faite où les policiers de l'APOL œuvrent et roulent avec peut-être des voitures de gendarmerie et autres parce qu'il y a eu un groupement cantonal et l'APOL collabore avec la PEL, la police Est-Lausannois, de Pully. Ils sont toujours 2 dans la voiture, il y a toujours un agent d'APOL et un agent de l'extérieur qui peut être de la police cantonale ou de la police communale.

Mme L. de Palma :

Elle veut bien être collée et payer l'amende à l'APOL et non pas à la PEL, car le bulletin de versement est au nom de la PEL !

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il demande à Mme L. de Palma de lui transmettre une copie de cette amende d'ordre parce qu'effectivement si la PEL encaisse des amendes dans notre commune, le budget ne sera jamais atteint.

M. G. Hauert, Municipal :

L'antenne 5G. On a transmis le résultat de l'enquête au canton et déposé 2 oppositions à l'enquête. On n'a pas de délai, il n'y a rien d'annoncé et pour le moment pas de retour

M. J. Joly :

Le giratoire de la gare qui est en plein travaux. Il y a souvent des piétons qui traversent en axe droit pour le trottoir qui est de côté, il trouve que c'est quand même dangereux, parce que là on ne sait pas qui est prioritaire, si c'est la voiture, ou si c'est le piéton, s'il passe sur le passage clouté. Est-ce qu'il y a une réflexion qui a été faite à ce niveau-là durant la période des travaux qui risquent de s'étaler vu qu'il y a encore 18 mois de délais pour les travaux des CFF ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Effectivement, ce carrefour nous fait un tout petit peu de souci, donc on y a va à petits pas pour essayer de diriger les piétons, principalement les enfants qui viennent de l'école qui passe là et ça vient un petit peu dans tous les sens. Il était aujourd'hui avec le chef de service, M. P. Favey, pour mettre un passage avec des banderoles pour essayer de suivre ce passage et étant sur place il a fait la même constatation que M. J. Joly, ça passe à travers. On est obligé de faire des passages pour les sorties des privés. On essaye de trouver la meilleure solution avec l'évolution des travaux. Pour l'instant il y a une réflexion qui se fait avec Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale. On va essayer de faire au mieux et on y travaille.

M. N. Potterat :

Les parkings de substitutions. Lorsqu'on a voté pour ces parkings de substitutions, il était prévu 2 bornes électriques aux Fortunades. Actuellement elles n'existent pas.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Oui c'est juste. On a 2 bornes électriques prévues aux Fortunades. Il y en a une actuellement au parking du Carrousel, vers le giratoire du garage Central à Cully. On en a prévu une par village. Donc on n'a pas oublié cet endroit mais il y a encore Riex, Grandvaux, Epesses et Aran-Villette qui viendront avant les Fortunades, Cully. C'est aussi une question de budget car la borne coûte entre Fr. 10'000.- et 12'000.-.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 23h20.

Un apéritif ne suit pas la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz

Cully, 23 juin 2020